

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2022

Observation au compte rendu de la réunion du 11 avril 2022 : néant

SUBVENTIONS 2022

En application des décrets sur l'emploi des Collectivités Locales, il avait été demandé aux associations désireuses de recevoir une subvention pour l'année, de fournir à l'autorité mandante une copie certifiée conforme de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé, ainsi que les différents justificatifs et documents faisant apparaître les résultats de leur exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de la reconduction des subventions versées en 2021, adopte les propositions ou vote les subventions suivantes :

	Subvention demandée pour 2022	Subvention accordée pour 2022	
Demandes locales			
UNC AFN	250,00 €	200,00 €	
ACVV	150,00 €	150,00 €	
Chasse - La Vouvantaise	250,00 €	150,00 € + 150,00 € (corvidés)	
Comité du souvenir	150,00 €	150,00 €	
Gym et Cadence	Pas de demande pour 2021	0.00 €	Mise en sommeil
Moto Club "les Brocs"	Pas de demande pour 2021	0.00 €	
Amicale Laïque	400,00 €	400.00 €	
Amicale donneurs de sang	131,00 €	131,00 €	
OGEC – Participation aide cantine			Non reconduit
OGEC - Contrat d'association	A définir	535,00 € par élève	
CAVUSG	750,00 €	750,00 €	
Les Volants Vouvantais	150.00	150,00 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers assurance	150.00 €	150.00 €	
location salles manifestation tripes	105.00 €	105.00 €	Versement conditionné si maintien manifestation tripes

Demandes extérieures			
ADAR	1316.69€	150,00 €	
ADT 44	Pas de montant précisé	150,00 €	
AMF	257.49 €	257.49 €	0.258 €/ habitant
CAUE - Adhésion	Pas reçu à ce jour	48,00 €	
Les Restos du Cœur	Pas de montant précisé	100,00 €	

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2022

ADAPEI	Pas de montant précisé	100,00 €	
Association de Maintien à Domicile	99.80 €	100.00 €	0.10 € / habitant
Conseil Départemental - FSL	70.00 €	70,00 €	
Office Intercommunale des sports (OIS)	514.00 €	514.00 €	0.50 € / habitant
Conseil Départemental - Animation Sportive	698.60 €	699.30 €	0.70 € / habitant

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES – ANNEE 2021

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année une participation aux frais de fonctionnement, des classes des écoles publiques, est demandée aux communes qui ne disposent pas d'école publique ainsi qu'à la Commune du Petit Auverné (*Regroupement Pédagogique avec la commune*).

C'est pourquoi, il convient de calculer le coût d'un élève de l'école publique des Rochettes.

En effet, ce coût constitue la base de remboursement des frais de fonctionnement pour les communes non dotées d'école publique et, il servira également à déterminer le plafond de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée. Dans le calcul de ce plafond, il conviendra de prendre en compte également les frais de fonctionnement de l'école publique du Petit Auverné, du fait du regroupement pédagogique des écoles publiques.

Le coût d'un élève pour l'année 2021 s'élève à 755.56 € au niveau de l'école publique de la Commune de St Julien de Vouvantes.

Le conseil municipal en prend note et accepte ces dispositions.

CONTRAT D'ASSOCIATION Avenant n°13 – Versement pour l'Année 2021

En application de l'article 12 du Contrat d'association conclu le 21 novembre 2006, la commune de Saint Julien de Vouvantes assure la charge des dépenses de fonctionnement dans les conditions fixées par l'article 7 du décret N°60-389 pour les élèves domiciliés sur la commune de Saint Julien de Vouvantes, et scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de l'Ecole Privée Saint Michel.

Après présentation du bilan des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique des Rochettes de Saint Julien de Vouvantes (753.94 €/élève) et des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique du Petit Auverné (316.00€/élève, au titre de l'année 2020, (« Regroupement pédagogique ») faisant apparaître un montant de 534.97 € par élève, **le forfait communal**, au titre de l'année 2021, est fixé à **535 € par élève** selon les critères définis dans la Convention conclue le 21 novembre 2006 entre la Commune de St Julien de Vouvantes et l'Ecole Privée St Michel.

Le Versement est échelonné en trois fois (par trimestre comme les années précédentes) : soit 179 € / élèves pour les deux premiers versements et 179 € / élèves pour le solde.

L'avenant n°13 reprendra l'ensemble de ces éléments et sera signé par les différents parties : Mr le maire, représentant de la Commune, la présidente de L'OGEC et le chef d'établissement.

REAMENAGEMENT BATIMENT « MAIRIE – AGENCE POSTALE »

Retour des demandes de subventions pour le projet : - Intercommunalité (fonds de concours) 23.600.00€
- La Poste (participation) 25.000.00€
- Etat (DSIL) 37.371.00€

En attente de la réponse du département .

A ce jour, pas de retour du bureau d'étude pour le début des travaux malgré de multiples appels !!

ASSAINISSEMENT – RUE ROLIEU :

Passage le 5 avril dernier du bureau d'étude pour contrôler les hauteurs des futurs branchements.

Accord des différentes parties pour l'acquisition du terrain nécessaire à la pose de la pompe de relevage, bornage à venir pour environ 500m2 au prix de 6€ le m2.

RESTAURANT SCOLAIRE

Proposition du bureau d'étude pour une éventuelle modification du projet qui génèrerait un surcout de 112 000.00€ ; prise en charge difficile en autofinancement.

Retour des demandes de subventions pour le projet : - Intercommunalité (fond de concours) 25 000.00€
- Etat (DETR) 100 482.00€

En attente de la réponse du département, décision est prise par le conseil de ne pas valider dans l'immédiat toutes modifications.

PERSONNEL COMMUNAL

- Prise d'une délibération autorisant la modification du contrat de travail d'isabelle ROUX : passage de 24 h à 22h semaine.
- Prise d'une délibération autorisant la suppression du poste de Marie-Claire PENNIGUEL suite à son départ en retraite.
- Prise d'une délibération autorisant l'appel à candidature pour la création d'un poste ATSEM/service cantine en remplacement du poste précédemment cité.

COMMISSIONS

- ✓ **VOIRIE :**
 - Décoration de Noël : - acceptation d'un devis de 1865.00€ HT (crosses, boules et cordons)
- achat groupé de 4 sapins avec la ville de Chateaubriant

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2022

- demande faite au club des aînés et aux écoles pour une participation à la réalisation des décorations

- Présentation et acceptation d'un devis de 1740.00€ HT par l'entreprise Agricole 2000 pour la réalisation de 4 passages de balayeuse en agglomération par an.

✓ ESPACES VERTS :

- Inauguration du ponton PMR de l'étang d'au delà l'eau le 22 avril en présence des financeurs
- Devis en cours pour le remplacement de deux tables et l'achat de deux bancs.
- Une journée citoyenne a eu lieu le 23 avril avec la participation d'une vingtaine de personnes que nous remercions chaleureusement.
- Devis en cours pour réaménagement du massif près de l'église et des allées du cimetière.

✓ INFORMATION -SITE INTERNET :

- Bulletin distribué semaine 20

✓ BATIMENTS :

- **Porte d'entrée logement boulangerie** : attente devis réfection
- Acceptation du devis de 1038.00€ HT par l'entreprise LENOIR pour l'entretien du chauffage de la salle culturelle

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Elaboration du tableau des permanences pour les dimanches 12 et 19 juin 2022

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Fibre optique** : entretien le 18 mai avec l'entreprise réalisant la mise en place de la fibre optique dans le courant de l'année 2023
- ✓ **Dimanche 22 mai** : Rencontre avec la population suivie du pot de l'amitié

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 20 juin 2022

La Secrétaire
« Lu et approuvé »